



Le tête-à-tête du 27 juin dernier entre Maurice Kamto (photo) et Michèle Ndoki (photo) a achoppé sur la question de la limitation des mandats au poste de président du Mouvement pour la renaissance du Cameroun (MRC). Des confidences indiquent que le premier reste convaincu que les textes ne l'empêchent pas, s'il le souhaite, de briguer un nouveau mandat de président lors de la Convention de 2023. La seconde, elle, pense le contraire.

Si Maurice Kamto s'est pour l'instant abstenu de s'exprimer ouvertement sur ce sujet, ses proches se sont chargés de le faire pour lui. Justin Roger Noah, le secrétaire général adjoint, a fait savoir à nos confrères du journal « *Le Messager* » que le leader du MRC a encore droit à deux mandats s'il le souhaite. « *Le Présidium actuel avec à sa tête Maurice Kamto a encore droit à deux mandats s'il le souhaite et si les militants le lui accordent en 2023 et 2028* », déclare Justin Roger Noah.

Tous ceux qui soutiennent cette version s'en tiennent aux statuts révisés par la Convention de 2018 et mis en lecture libre sur le site du parti. Ces statuts prévoient que le président national du parti est élu dans un scrutin de liste pour un mandat de cinq ans, renouvelable deux fois. Et l'article 48 précise que cette limitation ne s'applique pas au mandat exercé avant 2018.

En d'autres termes, la période entre 2012 (année de la naissance du parti) et 2018, pendant laquelle Maurice Kamto était déjà président du MRC, ne compte pas dans la limitation

actuelle. « *La loi n'est pas rétroactive* » argue un autre soutien de Maurice Kamto lors d'une discussion sur le réseau social Facebook.

Confusion

Problème, Michèle Ndoki rejette cette version. Et elle l'a fait savoir à Maurice Kamto lors de leur tête-à-tête. « *Ma connaissance des textes est que le mandat était de 5 ans, renouvelable une fois* », fait savoir l'avocate.

Ce n'est pas tout, car elle assure qu'elle n'a jamais entendu parler de l'article 48 des statuts, qui n'intègre pas la présidence de Maurice Kamto de 2012 à 2018. Elle n'est pas la seule à s'interroger sur l'origine des statuts mis en ligne. Il y a quelques semaines, Fabien Assigana a fait de même sur les ondes de Royal FM, une radio qui émet depuis la ville de Yaoundé. « *Nous étions aux assises en 2012, nous avons travaillé les textes du parti, ils étaient prêts pour dépôt, le président du parti devait être élu pour un mandat de cinq ans, renouvelable une fois* », avait expliqué cet ancien cadre du MRC.

Dans l'entourage de Michèle Ndoki, on soutient que d'autres cadres du parti mettent en doute, mais sous cape, la véracité des statuts. « *Ma conclusion de toute cette confusion c'est que le secrétariat général du parti devrait produire la version adoptée par la Convention avec le PV (procès-verbal) de l'assemblée en question, version revêtue de la décharge du Minat (ministère de l'Administration territoriale, NDLR)* », insiste Michèle Ndoki.

Toutefois, l'avocate, qui a annoncé sa candidature pour l'élection du président du MRC qui aura lieu lors de la Convention de 2023, préfère passer à autre chose. « *L'essentiel n'est pas là, même si tout ceci est gênant. L'essentiel c'est ce que nous faisons pour le MRC et la nation : montrer le chemin de l'alternance démocratique, du changement, dans la paix* », conclut-elle.

Ref : [StopBlaBlacam](#)
